

L'interco'Mag

Dans le rétro...

Environnement

Patrimoine naturel

Aménagement

À voir...

Numéro 013 - décembre 2023



PONT-AUDEMER VAL DE RISLE
communauté de communes

Dans le rétro...

10 décembre



Ils ont joué et chanté à guichets fermés ! C'est dans une salle des Fête de Freneuse-sur-Risle archi-comble que les chorales, la classe de saxophone et l'orchestre de l'école de musique Val de Risle se sont produits à l'occasion d'un concert de Noël couronné de succès.

20 décembre



La Communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle, la commune de Toutainville et le Club Nautique de Toutainville (CNT) ont renouvelé leur convention tripartite par le biais d'une autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public délivrée pour une durée de dix ans.

12-13-14 janvier



Spectacles, rencontres, courts métrages et ateliers créatifs... C'était le savoureux programme du festival Igloo, le festival de la petite enfance (0-6 ans) organisé par le pôle culture de la Communauté de communes et qui s'est déroulé à Pont-Audemer, Routot et Saint-Philbert-sur-Risle.

27 janvier



La traditionnelle cérémonie des voeux de la Communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle (CCPAVR) s'est déroulée au Perrey.

L'occasion pour le président de la CCPAVR, Francis COUREL, de détailler les actions réalisées en 2023, celles à venir en 2024 et ainsi de rappeler la présence de la communauté de communes dans la vie quotidienne.

2 février



La Journée mondiale des zones humides a été marquée par la signature de la charte du site labellisé Ramsar "Marais Vernier et vallée de la Risle maritime" (page 6). Elle a été conclue entre la Communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle, la Ville de Pont-Audemer (labellisée ville Ramsar depuis 2018), la Communauté de Communes Roumois Seine, la Communauté de



communes du pays de Honfleur-Beuzeville, le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande, l'État et l'association Ramsar France.

Le soir, une trentaine de personnes ont participé à une déambulation nocturne. Munis de lampes en forme de goutte d'eau fabriquées en clématites sauvages, les participants ont sillonné les venelles de Pont-Audemer.

SOMMAIRE

EDITO DU PRÉSIDENT

04 - 05

DOSSIER

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative (TEOMI)

06 - 07

GRAND ANGLE !

La charte Ramsar et la Journée mondiale des zones humides

EN DIRECT DES 32

Les vœux en images

ON DÉCRYPTE

La trame verte et bleue

08

À voir, à faire, à savoir...

L'interco'Mag

Directeur de la publication : Francis COUREL
Conception : service communication de la
Communauté de communes Pont-Audemer Val de
Risle
Impression :

Service communication
2 place de verdun
27504 Pont-Audemer Cedex
tel. : 02 32 41 08 15
info@ccpavr.fr



Madame, Monsieur,

Après une année 2023 marquée par la concrétisation de nombreux projets pour parfaire notre Communauté de communes - je pense à l'inauguration du Pôle de santé libéral ambulatoire ou encore au lancement des travaux de la nouvelle station d'épuration de Montfort-sur-Risle et de la mise en conformité des réseaux d'assainissement qui y sont liés -, 2024 s'ouvre sur de nouvelles actions. L'une d'elles concerne la gestion de nos déchets. Si notre territoire peut se féliciter d'être déjà un exemple en matière environnementale, labellisé 100% énergies renouvelables et lauréat du Parcours adaptation au changement climatique et redirection écologique, nous devons mieux faire en matière de tri et de traitement de nos déchets, pour en maîtriser les coûts. Cela implique le passage à la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative (TEOMi). Son application en 2026 nécessite une préparation qui commence dès maintenant. Cette mesure, qui n'est pas un impôt supplémentaire, prend en compte la quantité réelle de déchets ménagers et assimilés produite par chaque foyer. Elle nous encourage à renforcer nos pratiques plus durables comme le tri sélectif, le compostage ou encore la réduction des emballages, et s'avère plus juste pour les habitants les plus éco-responsables. Cette TEOMi, nous vous la présentons dans le dossier central de ce nouveau numéro de 'l'Interco' mag. Il marque notre volonté à vous accompagner et à vous informer de nos toutes actions, en toute transparence, même si certaines sont difficiles. Toutes suivent une même trajectoire : celle du mieux vivre sur votre territoire !

Francis COUREL
Président de la Communauté de communes
de Pont-Audemer Val-de-Risle

DOSSIER

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative (TEOMI)

Cette nouvelle tarification, éco-responsable et indispensable pour limiter les coûts de collecte et de traitement des déchets, sera instaurée au 1er janvier 2026 après une phase de facturation à blanc en 2025.

Vrai-Faux

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitatives est une taxe supplémentaire ?

FAUX. Elle se substitue à la TEOM (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères) et sert, comme elle, à financer la collecte et le traitement des déchets produits sur le territoire de la communauté de communes.

C'est une tarification plus juste car elle prend en compte la quantité de déchets produit par chaque foyer.

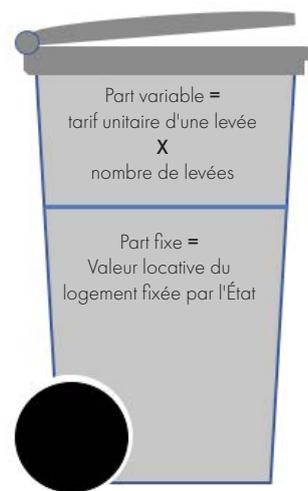
VRAI. Elle se compose d'une part fixe et d'une part variable. Cette part variable est calculée en fonction du nombre de levées annuelles du bac gris. Ce bac gris, pucé, est strictement attribué à une habitation.

La TEOMi permettra de limiter le coût du service de collecte et de traitement des déchets.

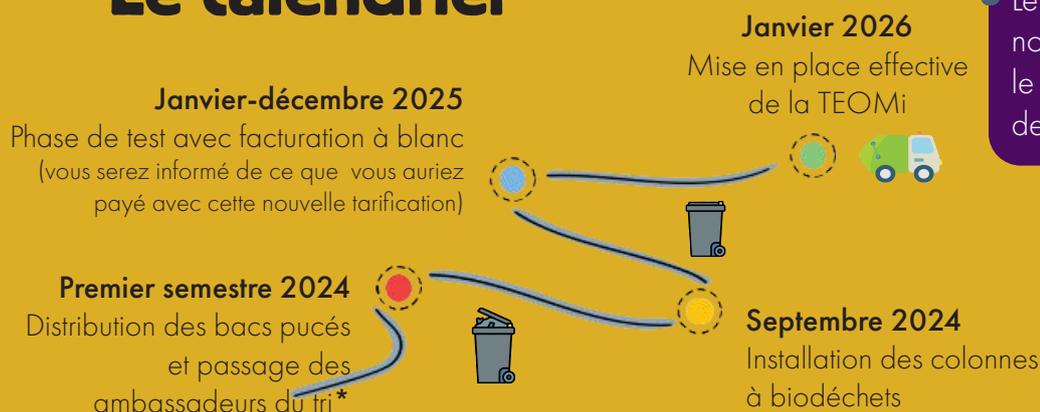
VRAI mais... tout dépendra du nombre de levées et donc de la manière dont chaque foyer triera ses déchets. Une certitude toutefois : pour celles et ceux qui produiront moins de déchets, la part incitative réduira l'impact de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes,) revue à la hausse par l'État et répercutée sur les coûts de collecte et de traitement.

Les déchets recyclables seront eux aussi facturés à la levée?

FAUX. Leur ramassage (bacs et sacs jaunes) est inclus dans le service financé par la part fixe.



Le calendrier

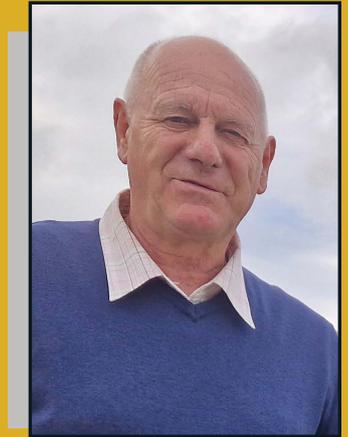


* Les ambassadeurs du tri sont chargés de se rendre dans tous les foyers de la CCPAVR afin d'informer les habitants et d'enregistrer les informations nécessaires au paramétrage de la puce connectée.

Bertrand SIMON, vice-président en charge de l'aménagement du territoire, du développement de l'agriculture durable et des déchets ménagers.

"Un déchet trié est un déchet valorisé et qui coûte moins cher !"

"Il faut faire évoluer les habitudes. En triant mieux, en éliminant les biodéchets de la poubelle grise, on peut sensiblement réduire notre production de déchets résiduels et protéger notre portefeuille. Car un déchet trié est un déchet valorisé et qui coûte moins cher ! Nous sommes neuf à manger tous les jours à la maison et en appliquant ces bonnes pratiques, nous ne sortons la poubelle grise qu'environ une fois toutes les trois semaines."



Restes alimentaires =
30%
de notre poubelle
(71 kg par hab./an)



Plus petite et plus basse, la nouvelle colonne à biodéchets est facilement identifiable. Elle est fabriquée par une entreprise du territoire, la société Blard, installée à Pont-Audemer.
(crédit : service communication du SDOMODE)

Elle arrive : la colonne à biodéchets !

"Elles seront installées à partir de septembre 2024", annonce Frédéric PERSON, directeur général des services du SDOMODE (Syndicat de destruction des ordures ménagères de l'ouest du département de l'Eure). Elles ? Ce sont les colonnes à biodéchets qui permettront bientôt de trier les restes alimentaires. Une centaine de points d'apport volontaire seront ainsi répartis sur l'ensemble des communes de la CCPAVR. Ces déchets fermentescibles seront ensuite triés et réduits en pulpe organique qui servira à produire du biogaz et des amendements pour les sols (engrais, compost).

C'est utile



C'est pratique : le composteur

En complément de la colonne à biodéchets, vous pouvez d'ores et déjà acquérir un composteur individuel en contactant le service environnement de la Communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle au 02 32 41 50 40. Ces composteurs, fournis avec leur bioseau, sont vendus au prix préférentiel de **45 €**. Un maître composteur est aussi à votre écoute : servicedechets@ccpavr.fr



Grand angle

Le site Ramsar du Marais Vernier et de la Risle maritime



C'est en 2014 que le Marais Vernier et la vallée de la Risle maritime ont obtenu le label international Ramsar.

Ramsar... Quésaco ? C'est un traité intergouvernemental qui prône la conservation et la gestion rationnelle des zones humides ainsi que de leurs ressources. Ce traité, appelé aussi Convention Ramsar, porte le nom de la ville iranienne dans laquelle il a été signé en 1971. Le Marais Vernier, composé d'une mosaïque de tourbières, abrite de nombreux oiseaux migrateurs. La Risle maritime, en tant que rivière côtière, présente un fort intérêt pour la migration et la reproduction de certaines espèces de poissons. Par ces aspects, ils forment un site majeur pour la biodiversité.

Charte Ramsar : la Communauté de communes prend la main

Le 2 février 2024, la signature de la charte Ramsar (page 2) a permis à la Communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle (CCPAVR) de devenir coordinatrice de la gestion et de l'animation de ces 9 564 ha labellisés: **"60% de la zone Ramsar se trouve sur le territoire de notre communauté de communes**, rappelle Francis COUREL. Cette gestion



Le site Ramsar du Marais Vernier et de la vallée de la Risle Maritime.

nous oblige et nous allons l'assumer en partenariat avec les autres acteurs qui se sont engagés !"

Parmi eux, l'État, qui au titre du Fonds vert va apporter 850 000 € pour soutenir quatre projets : la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, le suivi scientifique des niveaux d'eau, l'observatoire de l'avifaune et l'amélioration des pâturages.

À l'échelle de la Communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle, plusieurs actions ont déjà été enclenchées comme **"l'inscription du maintien et de la protection des mares sur le Plan local d'urbanisme intercommunal ou encore l'établissement de la Trame verte et bleue (page 7)."**

Incroyable mais vrai !



Le Marais Vernier est le plus grand gisement de tourbe en France.



Plus de 170 espèces animales et végétales menacées et/ou protégées vivent sur ce site Ramsar.



1% de la population mondiale de sarcelle d'hiver, de canard souchet et de canard pilet y est concentrée ponctuellement.

Longtemps mal considérées, les zones humides ont fait l'objet d'études scientifiques qui ont révélé leurs fonctions bénéfiques : éponges naturelles, elles préservent l'eau et nous protègent des inondations. Si leurs tourbières stockent deux fois plus de carbones que les forêts, elles sont aussi de véritables réservoirs de vie pour notre faune et notre flore.

Quant à la Convention Ramsar, si elle prend en compte aujourd'hui tous les aspects de la biodiversité, elle inclut également la protection des valeurs sociales et culturelles présentes sur les zones humides.

En direct des 32

Les vœux en images

7 janvier : Routot (© : Routot)



13 janvier : Manneville-sur-Risle



19 janvier : Le Perrey



20 janvier : Bouquelon



On décrypte



La Trame verte et bleue

Définition

C'est une démarche qui inclut la préservation de la biodiversité dans les décisions d'aménagement et d'urbanisme. La trame verte englobe les milieux naturels et semi-naturels terrestres ; la trame bleue, les réseaux aquatiques et humides.

Objectifs

Beaucoup d'espèces animales et végétales ont besoin de se déplacer pour se nourrir, se reproduire, s'adapter au climat. Au fil des décennies, nos usages, (urbanisation, infrastructures, éclairage, etc.) ont réduit et fragmenté les espaces naturels. La Trame verte et bleue vise à préserver et à restaurer les réseaux naturels qui permettent aux espèces de circuler et d'interagir. C'est ce qu'on appelle, la continuité écologique.

Actions

Cartographier les milieux naturels et ainsi voir comment les espèces font leurs cycles. Cette mission débutera dès le printemps 2024 (page 8).

Actualiser les connaissances : qualité de l'eau potable, ruissellement, paysage, biodiversité, cadre de vie...

Programmer des actions au cours des 10 années à venir. Par exemple : recréer des mares, planter des haies.

L'info en +

Le **muscardin** sera l'animal totem de la Trame verte et bleue de la Communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle. Ce petit rongeur qui vit essentiellement dans les haies, fera l'objet d'une étude attentive. Car sa présence (ou son absence) sera révélateur de la santé de notre maillage bocager et de sa continuité écologique.

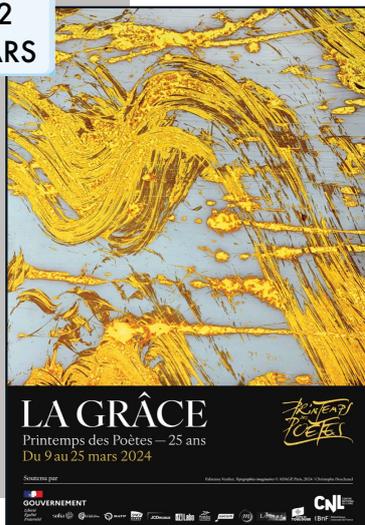
À voir... À faire... À savoir...



LE SAVIEZ-VOUS ?

Highland cattle... c'est le nom de cette petite vache rustique d'origine écossaise qui pâture dans le Marais Vernier. Son étonnante adaptabilité aux milieux humides contribue au maintien des surfaces herbacées et de leur biodiversité.

22
MARS



Dans le cadre de 26^e édition du Printemps des poètes, Montfort Culture et Patrimoine et la médiathèque Danielle-Mitterrand de Saint-Philbert-sur-Risle organisent une soirée lecture autour de la poésie contemporaine

21
AVRIL



La fameuse corrida du Marais-Vernier est de retour ! Au programme : un semi-marathon et un 10 km homologués par la Fédération française d'athlétisme ainsi qu'une marche et une rando. Le tout dans un décor indéniablement bucolique.

DON DU SANG



Lundi 25 mars
Lundi 22 avril

Pont-Audemer - Salle d'Armes

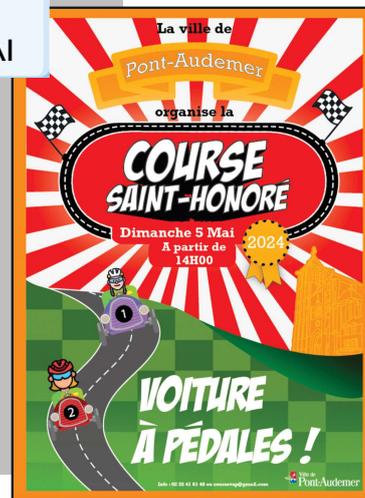


Scannez ce QR code pour retrouver le calendrier de collecte 2024 des ordures ménagères et des produits à recycler selon votre secteur.



Dans le but d'inventorier et de cartographier l'ensemble des milieux humides et aquatiques du territoire de la Communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle (CCPAVR), les agents de la CCPAVR, ainsi que toutes personnes mandatées, sont autorisées par un arrêté préfectoral en date du 30 janvier 2024, à pénétrer dans les propriétés privées, closes ou non closes, sous réserve des droits des tiers. Les personnes concernées seront averties préalablement du passage des agents qui interviendront à compter de ce printemps 2024 et pour une durée de 24 mois.

5
MAI



Du divertissement et de l'adrénaline ! Voici les ingrédients de la course de voitures à pédales de Pont-Audemer qui revient vitesse grand V en mai pour encore plus de spectacle



Suivez nous sur Facebook !
CCPAVR Pont-Audemer Vallée de Risle

